

ANNEXE 7

Evaluation simplifiée des incidences Natura 2000



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : ... Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale

Commune et département) : Le Tholonet – Bouches-du-Rhône

Adresse : ... CS70064, 13182 Aix-en-Provence Cedex 5.....

Téléphone : 04.42.66.70.00 Fax : 04.42.66.60.24

Email : soline.quastana@canal-de-provence.com

Nom du projet :Extension du réseau Thor-Jabron.....

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ? ...Dossier soumis à Déclaration Loi sur l'Eau

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

La Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (SCP) projette de réaliser d'étendre sa ligne de production d'eau (réservoir + adduction) du Thor-Jabron sur les communes de Sisteron, Bévons, Valbelle et Noyer-sur-Jabron.

Elle comprend la création d'un futur réservoir au lieu-dit Bois-de-Bûche sur la commune de Sisteron.

Le linéaire de canalisation sera de l'ordre de 12 km avec des diamètres de conduites variant de 100mm à 300mm, sur les communes de Sisteron, Bévons, Valbellet et Noyers-sur-Jabron. La traversée du Jabron se fera via le pont de la RD 53 existant

Le projet implique plusieurs traversées de cours d'eau intermittents objet d'une déclaration au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement, impliquant ce formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000 joint au dossier de demande d'examen au cas par cas pour l'étude d'impact.

b. **Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie**

*Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).*

Le projet est situé :

Nom des communes : Sisteron, Bévons, Noyers-sur-Jabron, Valbelle...

N° Département : 04

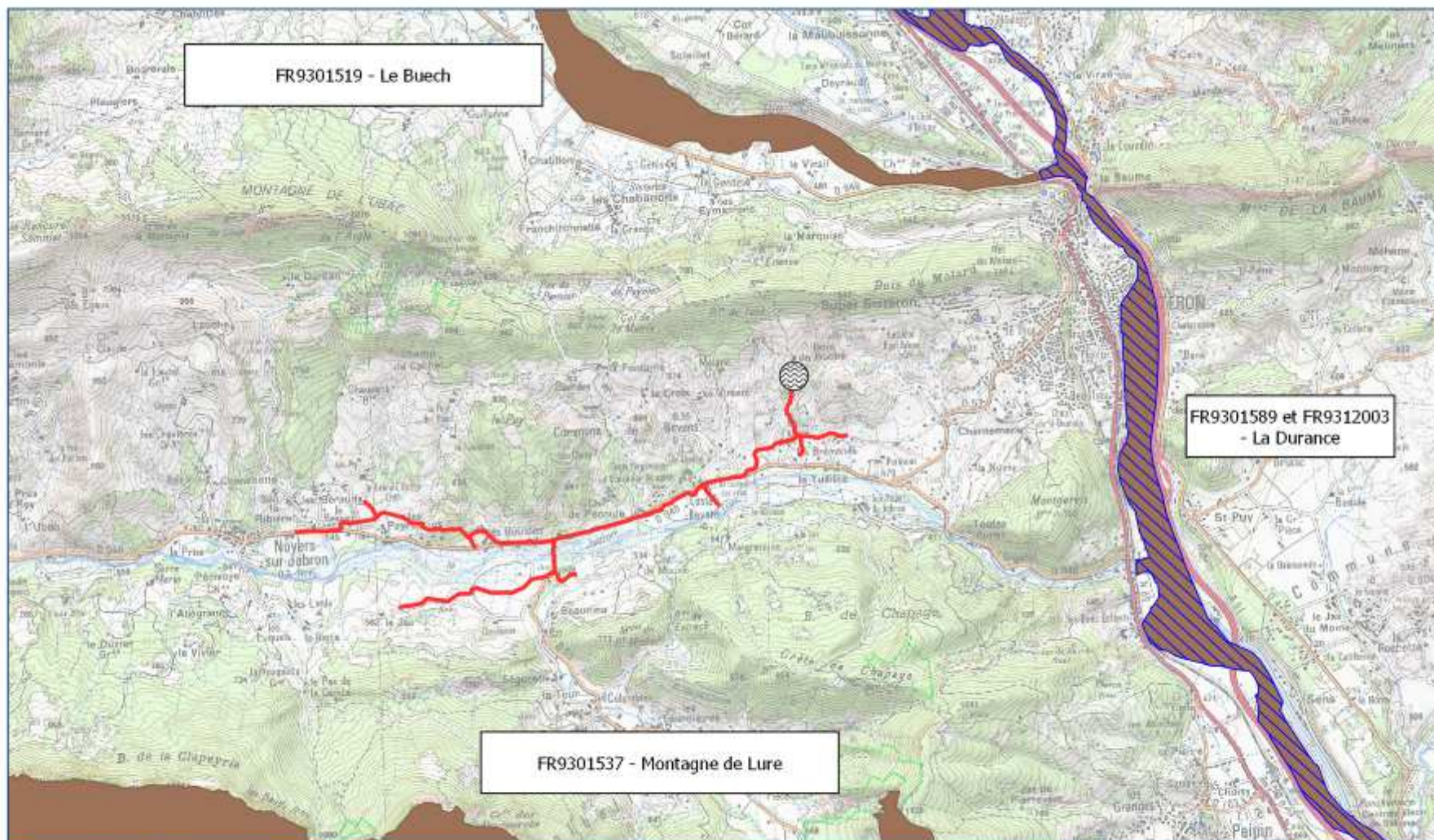
Lieux-dits : Les Brémonds, La Tuilière, Castel-Bévons, Les Rouines, Les Peyrouries, Le Bessan

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A 3 km des sites : La Durance FR9312003 ZPS et FR9301589 ZSC

A 2 km du site : Montagne de Lure FR9301537

...



Extension du réseau du Thor-Jabron

Sites Natura 2000

Légende

-  Réservoir à créer
-  Réseau projeté
-  Directive Oiseaux - ZPS
-  Directive Habitats - ZSC



Dessiné par : QUASTANA - Vérifié par : P. DOLET
 Référence fichier : Brevet-SQ.gpz

Sources : Société du Canal de Provence - © IGN - SCAN25 ®

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : 98 600 m²

- Longueur (si linéaire impacté) : 12 000 (m.)

- Emprises en phase chantier : 8 (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Implantation d'un réservoir de 2000 m³ sur une superficie aménagée de 3000 m² environ.

L'accès au futur réservoir empruntera un chemin existant.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : 12 mois

- Période précise si connue : janvier à décembre avec des adaptations locales des planning de travaux e fonction des enjeux écologiques

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) : une seule fois

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Une fois la canalisation en exploitation, les principales interventions concernent la maintenance des ouvrages et se traduisent par des rejets aqueux ponctuels (pas de rejet continu).

Les ouvrages de rejet sont installés au niveau de points bas de l'adduction.

Il existe 3 types d'opérations de maintenance préventive consistant au nettoyage de l'adduction qui ont pour finalité de maintenir ses performances hydrauliques et de

délivrer une eau de qualité optimale. Elles sont associées à des rejets d'eau de différentes natures : 1. rejet d'eau peu chargée en matières en suspension, pour mettre hors d'eau un tronçon de canalisation (vidange) afin d'effectuer, par exemple, des travaux de maintenance de certains appareillages (en moyenne 1 fois par an). ; 2. rejet d'eau davantage chargé en matières en suspension lors de vidanges avec mises en vitesse (purges) pour nettoyer les sédiments déposés dans la canalisation. Les sédiments remis en suspension par la vitesse de l'eau sont ensuite vidangés, et l'adduction est rincée. Les volumes mobilisés sont plus importants que dans le cas d'une vidange simple, et la vitesse des eaux rejetées est supérieure (en moyenne 1 fois tous les deux ans). 3. rejet d'eau très chargée en matières en suspension lors d'opérations de curage de l'adduction. Cette opération consiste à faire passer dans la canalisation un bouchon racleur qui permet d'éliminer les sédiments encroûtés le long des parois de la canalisation. Dans ce cas de figure, des bassins de récupération des eaux de curage sont créés. Une fois les eaux infiltrées, les bassins sont curés et les terrains remis en état (en moyenne 1 fois tous les 10 ans).

16 dispositifs principaux de vidange/purge seront installés le long de l'adduction et des antennes. Lorsque ces opérations sont programmées, la Police de l'Eau en est avisée et des mesures de protection des milieux aquatiques sont mises en œuvre. Ces rejets sont pris en compte dans le cadre de l'actualisation de l'autorisation globale de rejet dans le bassin versant de la Durance.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

< 5 000 €

de 5 000 à 20 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

> à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème. La zone d'influence correspond à une emprise de 8 m autour du tracé et à la parcelle de 3000m² prévue pour accueillir le site

Rejets dans le milieu aquatique

Pistes de chantier, circulation

Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

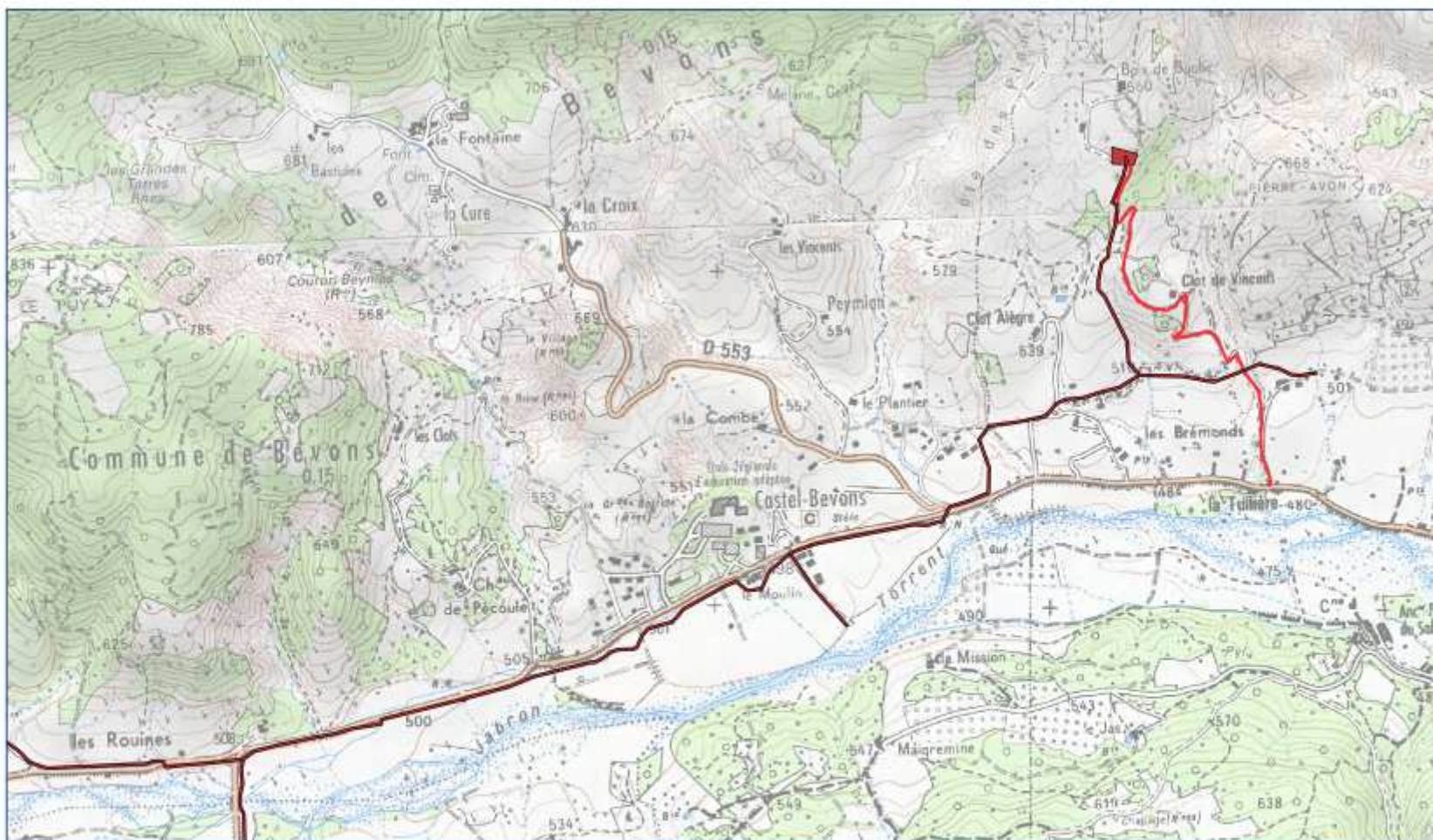
Poussières, vibrations

Pollutions possibles

Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation

Bruits

Autres incidences



Extension du réseau Thor-Jabron

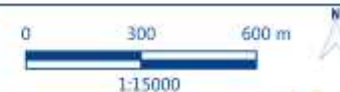
Zone d'influence du projet

Légende

- Emprise de 8 m maximum autour de la canalisation
- Accès au réservoir (chemin existant)
- Emprise parcelle réservoir

Desiné par : S. QUASTANA - Vérifié par : P. COLLET
 Référence fichier :

Sources : Société du Canal de Provence - © IGN - SCAN25 ®





Extension du réseau Thor-Jabron

Zone d'influence du projet

Légende

 Emprise de 8 m maximum autour de la canalisation

Dessiné par : S. QUASTANA - Vérifié par : P. DOLLET
Référence fichier :

Sources : Société du Canal de Provence - © IGN - SCAN25 ®



Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) : une petite partie du linéaire se situe dans la ZNIEFF de type II "Le jabron et ses principaux affluents et leurs ripisylves"
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle : le projet emprunte en grande partie des routes et chemins existants
- Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :...Les usages de la zone ne seront que très peu modifiés puisque le projet consiste à desservir les périmètres agricoles situés à l'ouest de Sisteron afin de réduire les prélèvements sur la rivière Jabron.

.....

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.



Photo 1 : zone d'implantation d'un réservoir et son accès par une piste existante



Photo 2 : terrains traversés pour raccorder le réservoir à l'adduction (en bas de terrain)



Photo 3 : traversée du ravin au Lieu-dit La Tuillère



Photo 4 : tracé secteur Bevons en bord de la D948



Photo 5 : cours d'eau au pont du Lieu-dit Les Rouines



Photo 6 : traversées du cours d'eau au Lieu-dit les Peyouries



Photo 7 : cours d'eau, côté aval pont D946 au Lieu-dit le Bessan



Photo 8 : traversée en encorbellement du Jabron au niveau du pont



Photo n°9 : zone de traversée du ravin de Biais



Photo n°10 : zone de traversée sur la commune de Valbelle

TABLEAU MILIEUX NATURELS :





















| TYPE D'HABITAT NATUREL | | Cocher si présent | Commentaires |
|--|---|-------------------|--|
| Milieux ouverts ou semi-ouverts | Pelouse sèche pelouse sèche et faciès d'embroussaillage Mosaïque de pelouse sèche et de chênaie pubescente Mosaïque de pelouse sèche et friche post-culturelle | X | Milieux peu concernés par le projet |
| Milieux forestiers | forêt de chêne pubescent Mosaïque de chênaie pubescente et de végétation anthropique | X | |
| Milieux rocheux | falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre : | | |
| Zones humides | Peupleraie riveraine méditerranéenne Bancs de galets du Jabron Lit du cours d'eau et bancs de galets | X | Habitats humides liés au Jabron : ses ripisylves à Peuplier et ses bancs de galets, ainsi que des mosaïques entre roselières et mégaphorbiaies. Ils sont localisés dans les secteurs topographiques les plus bas, soit le long du cours d'eau et de son affluent rive droite le ravin de Baisse, ainsi qu'au niveau des fossés qui enserrant les parcelles agricoles. Parmi ces habitats, les peupleraies riveraines méditerranéennes et les bancs de galets du Jabron sont les habitats représentant le plus fort enjeu zone d'étude (enjeu fort). Ces derniers sont à rapprocher de l'habitat d'intérêt communautaire « Rivières méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion » (3290). Pour rappel : la traversée du Jabron se fera en encoorbellement afin d'éviter ces zones à enjeu |

| | | | |
|------------------------------------|---|----------|--|
| Milieux littoraux et marins | Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : | | |
| Autre type de milieu | Milieux agricoles : prairies de fauche, culture de céréales, de luzerne et de lavande , friches post-culturelles... Milieux artificialisés : sentiers réseaux routiers, jardins privés , bâtis.... | X | Les milieux agricoles sont les mieux représentés au sein de la zone d'étude Majeure partie des milieux concernés par le projet |

PHYSIONOMIE DES HABITATS

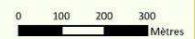
Extension du réseau du Thor-Jabron - Sisteron (04)



| Intitulé | | | | | |
|---|----------------------|---|--|---|---|
|  | Bâtis |  | Fourré à Spartium junceum |  | Pelouse sèche |
|  | Chênaie pubescente |  | Friche post-culturale |  | Pelouse sèche et faciès d'enbroussaillage |
|  | Culture de Lavande |  | Friche post-culturale sèche |  | Prairie de fauche |
|  | Culture de Luzerne |  | Jardins privés |  | Réseaux routiers |
|  | Culture de Tournesol |  | Mosaïque de chênaie pubescente et de végétation herbacée anthropique |  | Sentiers |
|  | Culture de céréales |  | Mosaïque de pelouse sèche et de chênaie pubescente |  | Vergers |
| | | | |  | Végétations herbacées anthropiques |
| | | | |  | Zone d'étude |

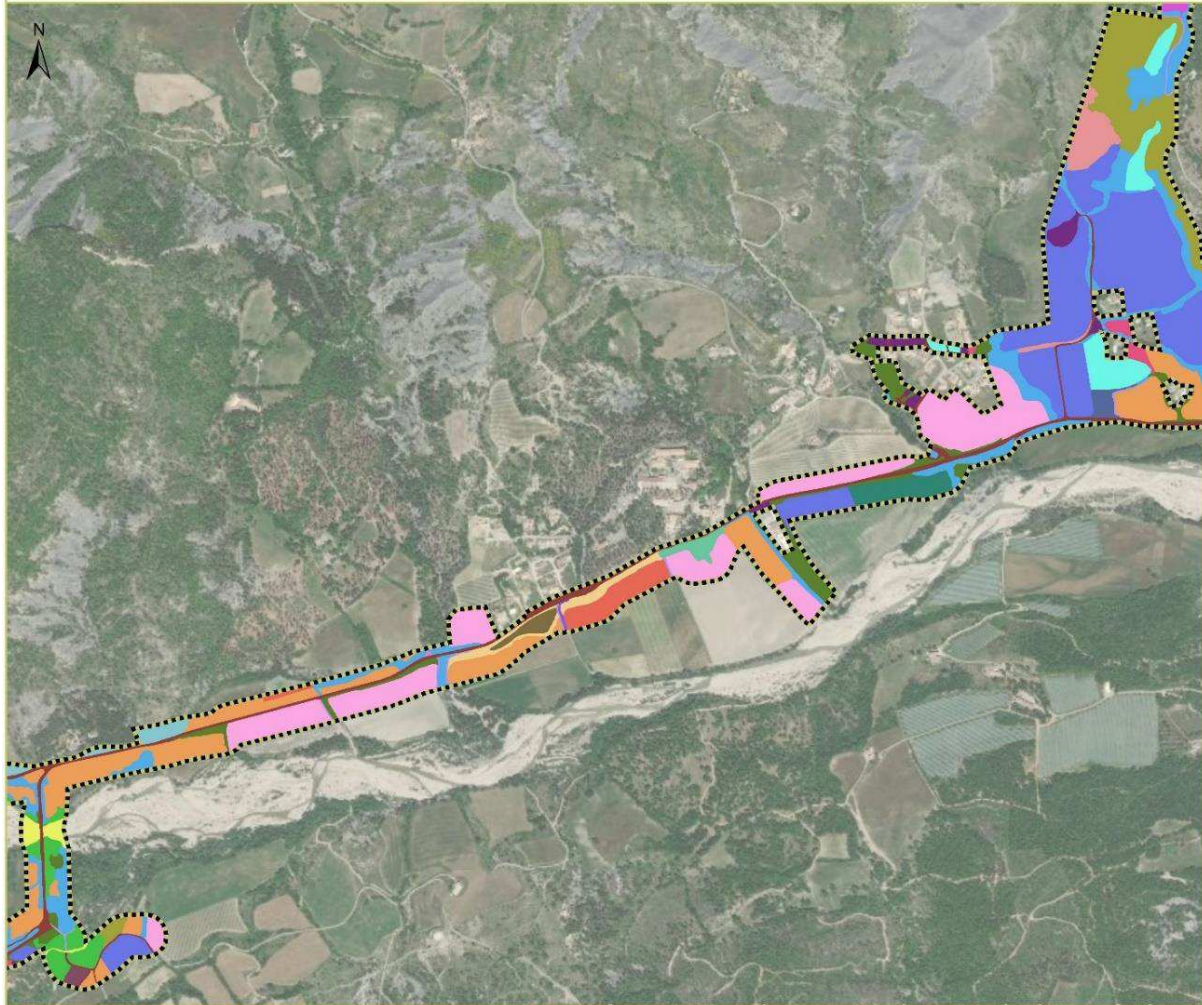


Sources : Société du Canal de Provence / ECO-MED 2020
 Fond : World Map Imagery® ESRI
 Réalisation : ECO-MED (N.MORAGA) 27/07/2020
 Réf. ECO-MED : 3472



PHYSIONOMIE DES HABITATS

Extension du réseau du Thor-Jabron - Sisteron (04)



Intitulé

- | | | |
|---|--|---|
|  Bancs de galets du Jabron |  Fourré à Spartium junceum |  Mosaïque de phragmitaie et de mégaphorbiaie rivulaire |
|  Bâties |  Friche post-culturelle |  Pelouse sèche |
|  Champ labouré |  Friche post-culturelle sèche |  Pelouse sèche et faciès d'enbroussaillage |
|  Chênaie pubescente |  Jardins privés |  Peupleraie riveraine méditerranéenne |
|  Culture de Lavande |  Lit du cours d'eau et bancs de galets |  Prairie de fauche |
|  Culture de Luzerne |  Mosaïque de chênaie pubescente et de végétation herbacée anthropique |  Réseaux routiers |
|  Culture de Tournesol |  Mosaïque de pelouse sèche et de chênaie pubescente |  Sentiers |
|  Culture de céréales | |  Végétations herbacées anthropiques |
|  Fourré de Robinier | |  Zone résidentielle |
| | |  Zone d'étude |

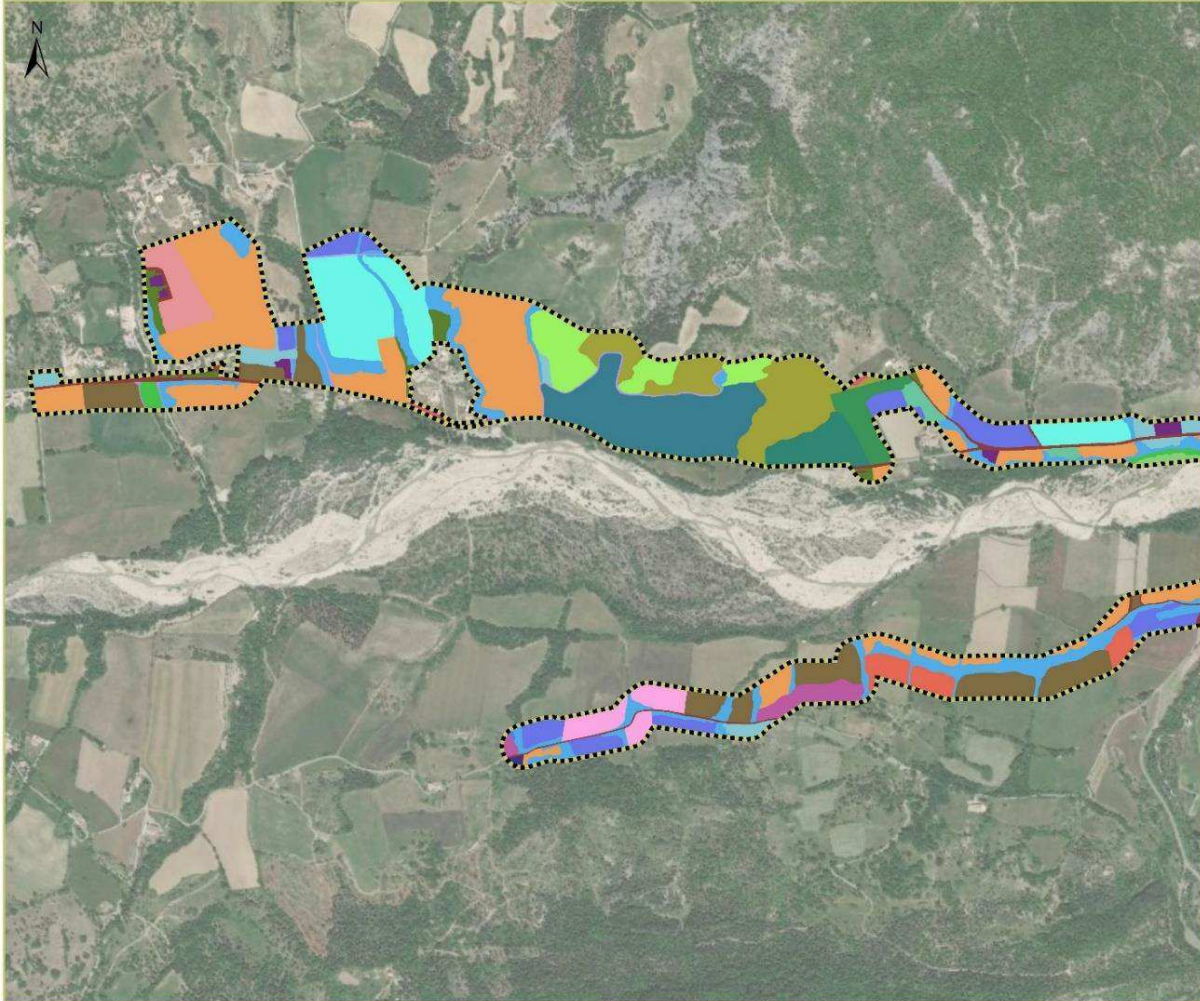


Sources : Société du Canal de Provence / ECO-MED 2020
 Fond : World Map Imagery® ESRI
 Réalisation : ECO-MED (N.MORAGA) 27/07/2020
 Réf. ECO-MED : 3472




























PHYSIONOMIE DES HABITATS

Extension du réseau du Thor-Jabron - Sisteron (04)



Intitulé

- | | | |
|---|--|--|
|  Bords de galets du Jabron |  Friche post-culturelle |  Pinède |
|  Bâties |  Jardins privés |  Prairie de fauche |
|  Champ labouré |  Mosaïque de pelouse sèche et de chênaie pubescente |  Réseaux routiers |
|  Chêneie pubescente |  Mosaïque de pelouse sèche et de friche post-culturelle |  Sentiers |
|  Culture de Lavande |  Pelouse sèche |  Vergers |
|  Culture de Luzerne |  Pelouse sèche et faciès d'embroussaillage |  Végétations herbacées anthropiques |
|  Culture de Tournesol |  Pelouse sèche sous pinède |  Zone résidentielle |
|  Culture de céréales |  Peupleraie riveraine méditerranéenne |  Zone résidentielle sous chênaie pubescente |
| | |  Zone d'étude |



Sources : Société du Canal de Provence / ECO-MED 2020
 Fond : World Map Imagery® ESRI
 Réalisation : ECO-MED (N.MORAGA) 27/07/2020
 Réf. ECO-MED : 3472



TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

| GROUPES D'ESPECES | Nom de l'espèce | Cocher si présente ou potentielle | Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...) |
|-----------------------------|--|--|---|
| Amphibiens, reptiles | Crapaud calamite (Epidalea calamita) | Potentielle | Potentielle dans les milieux humides pionniers (suintement, ornière, lavogne) aux abords du cours d'eau |
| | Crapaud épineux (Bufo spinosus) | Potentielle | Potentielle dans les Plans d'eau permanents, favorisé par la présence de boisements périphériques |
| | Salamandre tachetée (Salamandra salamandra) | Potentielle | Potentielle dans les Boisements de feuillus |
| | Lézard Ocellé (Timon lepidus) | Potentielle | Potentielle dans les pelouses |
| | Coronelle Girondine (Coronella girondica) | Potentielle | Potentielle dans les Mosaïques d'habitats secs, ouverts et rocailloux |
| | Couleuvre de Montpellier (Malpolon monspessulanus) | Potentielle | Potentielle dans les Boisements clairs |
| | Couleuvre d'Esculape (Zamenis longissimus) | Potentielle | Potentielle dans les Milieux boisés, lisières, restanques et murets en lisière forestière |
| | Couleuvre vipérine (Natrix maura) | Potentielle | Potentielle dans les Milieux aquatiques |
| | Vipère aspic (Vipera aspis) | Potentielle | Potentielle dans les Pelouses sèches, mosaïque d'habitats embroussaillés et rocailloux |
| Insectes | Pique Prune (Osmoderma eremita) | Potentielle | Potentielle dans les boisements sénescents à cavités |
| | Grand Capricorne (Cerambyx cerdo) | Potentielle | Potentielle dans les boisements sénescents (Chênaie) |
| | Lucane cerf-volant (Lucanus cervus) | Potentielle | Potentielle dans les Boisements sénescents à cavités (Chênaie) |

| | | | |
|------------------------------|--|-------------|--|
| | Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia provincialis</i>) | Potentielle | Potentielle au niveau des Pelouses, prairie, fiche et clairière avec Céphalaire blanche |
| | Azuré du Serpolet (<i>Phengaris arion</i>) | Potentielle | Potentielle au niveau des Pelouses et prairie à Serpolet, origan et thym |
| | Zygène de la Badasse (<i>Zygaena lavandulae</i>) | Potentielle | Potentielle au niveau des Pelouses sèches et garrigues, chenille sur Badasse |
| | Zygène cendrée (<i>Zygaena rhadamanthus</i>) | Potentielle | Potentielle au niveau des Pelouses sèches et garrigues, chenille sur Badasse |
| Mammifères terrestres | Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>) | Potentielle | Transit et chasse en lisière, milieux ouverts à semi-ouverts. Gîtes cavernicoles favorables à proximité de la zone d'étude |
| | Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>) | Potentielle | Transit et chasse en lisière, milieux ouverts à semi-ouverts. Gîtes cavernicoles favorables à proximité de la zone d'étude |
| | Grand et Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum / hipposideros</i>) | Potentielle | Transit et chasse le long des chemins, et en lisière. Gîtes anthropophiles favorables dans la zone d'étude et cavernicoles à proximité |
| | Grand et Petit Murin (<i>Myotis myotis / blythii</i>) | Potentielle | Transit et chasse le long des chemins, et en lisière. Gîtes anthropophiles favorables dans la zone d'étude et cavernicoles à proximité |
| | Noctule de Leisler* (<i>Nyctalus leisleri</i>) | Potentielle | Transit et chasse en sous-bois clairsemés et en lisière de milieux ouverts. Gîtes arboricoles favorables dans la zone d'étude |
| | Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>) | Potentielle | Potentielle en transit et alimentation au niveau du Jabron |
| | Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) | Potentielle | Potentielle en transit et alimentation au niveau du Jabron |

| | | | |
|----------------|--|-------------|--|
| Plantes | Gaillet fausse-garance (<i>Galium rubioides</i>) | Potentielle | Potentielle dans les pelouses humides et dans les ripisylves |
| | Tulipe sylvestre (<i>Tulipa sylvestris</i> subsp. <i>sylvestris</i>) | Potentielle | Potentielle dans les prairies et les champs, |
| | Gagée des champs (<i>Gagea villosa</i>) | Potentielle | Potentielle au niveau des champs et des pelouses rocailleuses |
| | Gagée des prés (<i>Gagea pratensis</i>) | Potentielle | Potentielle dans les chênaies pubescentes, les pelouses et les friches |
| | Ophioglosse commun (<i>Ophioglossum vulgatum</i>) | Potentielle | Potentielle dans les ripisylves à Peupliers, |
| | Ophrys de Provence (<i>Ophrys provincialis</i>) | Potentielle | Potentielle dans les pelouses sèches |

Oiseaux :

*Espèce protégée

| | |
|---------------|--------------------|
| Espèce avérée | Espèce potentielle |
|---------------|--------------------|

| | | | |
|---|--|-----------------------|--|
| Circaète Jean-le-Blanc* (<i>Circaetus gallicus</i>) | Zones de lisières, habitat ouvert et semi-ouvert | Avérée | Alimentation |
| Faucon pèlerin* (<i>Falco peregrinus</i>) | Chasse de passereaux principalement en vol et au sol | Avérée | Alimentation |
| Aigle royal* (<i>Aquila chrysaetos</i>) | Zones de lisières, habitat ouvert et semi-ouvert | Fortement potentielle | Alimentation |
| Bruant ortolan* (<i>Emberiza hortulana</i>) | Zone ouverte, prairie, culture en alternance avec milieu buissonnant, haie | Fortement potentielle | Nidification potentielle et alimentation |

| | | | |
|--|--|-----------------------|---|
| Fauvette orphée* <i>(Sylvia hortensis)</i> | Habitat semi-ouvert, buissonnant, boisé et thermophile | Avérée | Nidification et alimentation |
| Guêpier d'Europe* <i>(Merops apiaster)</i> | Zone aérienne ouverte, prairie, canopée (alimentation) Berge ou talus abrupt (reproduction) | Avérée | Nidification potentielle et alimentation avérée |
| Pie-grièche écorcheur* <i>(Lanius collurio)</i> | Prairie bocagère, haie en alternance avec milieux ouverts herbacé ou buissonnant | Avérée | Nidification et alimentation |
| Pipit rousseline* <i>(Anthus campestris)</i> | Zone ouverte à végétation rase | Avérée | Nidification et alimentation |
| Cincle plongeur* <i>(Cinclus cinclus)</i> | Cours d'eau en bon état de conservation | Fortement potentielle | Nidification, transit et alimentation |
| Chevêche d'Athéna* <i>(Athene noctua)</i> | Milieu ouvert et semi-ouvert avec cavité anthropique | Potentielle | Nidification potentielle |
| Petit-duc scops* <i>(Otus scops)</i> | Cavité arboricole, anthropique ou vieux arbre (Nidification) Milieux ouverts (Alimentation) | Fortement potentielle | Nidification potentielle |
| Rougequeue à front blanc* <i>(Phoenicurus phoenicurus)</i> | Milieu arborés avec de vieux arbres, micro-habitat, cavité anthropique (Nidification) Milieu boisé, semi-ouvert, lisière (Alimentation) | Fortement potentielle | Nidification potentielle |
| Torcol fourmiliers* <i>(Jynx torquilla)</i> | Boisement, haies (Nidification) Fourmilières (Alimentation) | Fortement potentielle | Alimentation et Nidification potentielle |
| Huppe fasciée* <i>(Upupa epops)</i> | Cavité du bâti ou arbre à cavité (Nidification) Prairie et milieux semi-ouverts (Alimentation) | Fortement potentielle | Nidification potentielle |
| Alouette des champs* <i>(Alauda arvensis)</i> | Milieu ouverts à végétation basse et milieux agricole | Avérée | Nidification et alimentation |
| Alouette lulu* <i>(Lullula arborea)</i> | Milieu bocagers en alternance avec boisement ou vieille haie, ripisylve et milieux ouverts | Avérée | Nidification et alimentation |

| | | | |
|---|--|--------|---|
| Bruant proyer* (<i>Emberiza calandra</i>) | Milieux agricole ouvert, friche, prairie avec buisson ou haie | Avérée | Nidification et alimentation |
| Buse variable* (<i>Buteo buteo</i>) | Milieux ouverts et semi-ouvert | Avérée | Alimentation et transit |
| Épervier d'Europe* (<i>Accipiter nisus</i>) | Milieux boisé (Nidification) Lisière, boisement (Alimentation) | Avérée | Nidification potentielle et alimentation avérée |
| Grand corbeau * (<i>Corvus corax</i>) | Milieux boisés, ripisylve | Avérée | Nidification potentielle et alimentation avérée |
| Héron cendré* (<i>Ardea cinerea</i>) | Cours d'eau, zone humide, prairie, champs | Avérée | Alimentation |
| Loriot d'Europe* (<i>Oriolus oriolus</i>) | Ripisylve et boisement frais | Avérée | Nidification et alimentation |
| Milan noir* (<i>Milvus migrans</i>) | Vieille ripisylve, grand arbre (Nidification) Habitats ouverts (alimentation) | Avérée | Nidification potentielle et alimentation avérée |
| Pic épeichette* (<i>Dendrocopos minor</i>) | Boisement et ripisylve/Nidification et alimentation | Avérée | Nidification et alimentation |
| Tarier pâtre* (<i>Saxicola rubicol</i>) | Milieux semi-ouvert, buissonnant, haie, prairie, friche | Avérée | Nidification et alimentation |
| Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>) | Milieux boisés, vieille haie ou ripisylve (Nidification) Grande variété de milieux (Alimentation) | Avérée | Nidification et alimentation |

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) : La pose de la conduite se fera principalement sous routes et chemins existants et en milieu agricole.

L'emprise maximale sera de 8 m.

L'incidence sur les milieux naturels sera donc réduite.

Les quelques prairies naturelles qui seront traversées par le projet feront l'objet de mesure de réduction (tri des terres) et ne seront impactées que sur quelques m².

Au niveau des quelques haies et boisement traversés, les éventuelles coupes d'arbres ne concerneront que de jeunes sujets et les arbres à cavités seront évités.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Les gîtes bâtis à chauves-souris et les arbres à cavités seront évités tout comme les stations de plantes protégées et les zones humides favorables aux insectes et aux amphibiens.

Les milieux ouverts seront impactés sur quelques m² et le calendrier des travaux sera adapté dans ces zones pour éviter la destruction de reptiles.

Les stations de plantes hôtes du Damier de la succise et de la Zygène cendrée seront évitées au maximum et si nécessaire un protocole spécifique d'arrachage sera prévu.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Les perturbations potentielles concernent principalement les oiseaux potentiellement nicheurs : pour limiter au maximum les incidences sur ce groupe, les volets les plus intrusifs des travaux: défrichage et terrassement seront effectués en-dehors du printemps (période de nidification : avril à août inclus)

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le projet est situé en dehors du réseau Natura 2000 et s'inscrit dans un contexte essentiellement agricole. Il a été établi en concertation avec la Région, la DDT04, le CD04, les communes et les acteurs du monde agricole. Sur le plan fonctionnel, le projet favorise le maintien de l'agriculture (sécurisation de la production, valorisation du potentiel agronomique) avec des impacts indirects positifs en termes de maintien de la qualité du paysage et d'emplois induits. La ressource mobilisée s'inscrit dans le cadre des droits d'eau existants (arrêté préfectoral n°1538 de 1987).

Sur le plan structurel, très peu d'espèces d'intérêt communautaire ont été contactées ou sont potentielles dans l'aire d'étude.

En l'état, aucune incidence significative n'est attendue pour les taxons des sites communautaires examinés ; il n'est donc pas utile de prolonger l'évaluation par un dossier complet.

De plus, des inventaires faune/flore/habitats ont été réalisés par un bureau d'étude naturaliste sur l'ensemble de la zone du projet en 2016 et complétés en 2020. Leurs préconisations ont été intégrées afin de réduire ou de supprimer les impacts du projet sur le milieu naturel, la faune et la flore au sens large. Ces mesures permettent d'éviter ou de limiter au maximum d'impacter les éventuels habitats et espèces ayant valu la désignation des sites Natura 2000 à proximité de la zone de travaux :

- le tracé se concentre au maximum sur les habitats anthropisés (routes et chemins) et les milieux agricoles,
- la traversée du Jabron se fera en encorbellement, la traversée du ravin de la Baisse en tranchée ouverte avec emprise réduite et en période d'étiage et les traversées en emprises classiques pour les autres cours d'eau mais en période d'étiage et dans des trouées de végétation autant que faire se peut
- les zones humides seront contournées au maximum et des préconisations particulières seront prises le cas échéant (emprise réduite (4m), écrans étanches pour éviter que l'axe de la tranchée ne serve d'axe d'écoulement, enrobage béton autour de la canalisation afin d'éviter l'assèchement de la zone humide
- les stations d'espèces végétales protégées seront évitées,
- les zones boisées, les haies et les alignements d'arbres seront évités au maximum ainsi que les arbres à cavités
- les volets les plus intrusifs des travaux : défrichement et terrassement seront effectués en-dehors du printemps sur l'ensemble du tracé du réseau et au niveau du futur réservoir,
- limitation des emprises du chantier, ou des zones éventuelles de dépôts, aux espaces déjà altérés ou débroussaillés qui se trouvent aux abords immédiats du tracé mais également du réservoir ;

- lorsque nécessaire balisage des limites du chantier pour éviter tout débordement dans les habitats périphériques sensibles,
- tri des terres dans les pelouses ne pouvant être évitées

La SCP se fera accompagnée par un bureau d'étude naturaliste pour la mise en œuvre de certaines de ces mesures afin d'en assurer leur efficacité.

A (lieu) : Le Tholonet

Signature : Soline Quastana
Chargée d'études environnement et réglementaire

Le (date) : 14/08/2020

